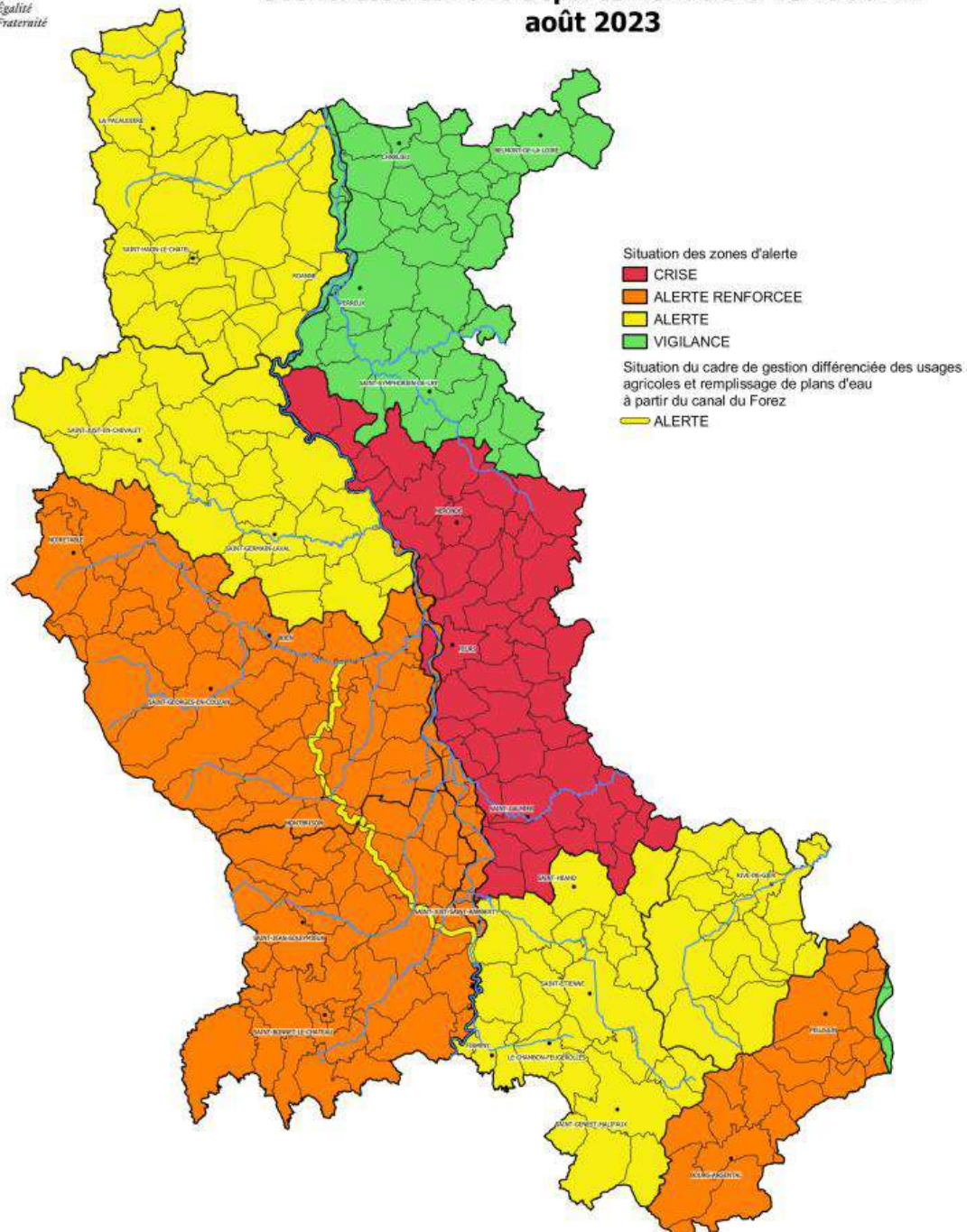


Annexe n°1 : Situation des différentes zones de suivi sécheresse dans le département de la Loire au 22 août 2023



Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire a signé ce **vendredi 25 août 2023** un nouvel arrêté portant **limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département.**

Notre secteur passe du stade de vigilance à celui d'alerte, ce qui implique les restrictions suivantes:

- Arrosage des fleurs et massifs fleuris interdit de 10h à 18h
- Arrosage des pelouses interdit
- Arrosage des jardins potagers interdit de 10h à 18h
- Remplissage et vidange des piscines privées: remplissage interdit sauf remise à niveau et 1er remplissage si les travaux avaient débuté avant les premières restrictions
- Lavage de véhicules chez les particuliers: interdit
- Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces: interdit
- Prélèvements en cours d'eau: interdit